



CATALOGUE PRESTATIONS DE SERVICES

Saison 2020

Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Lot

Espace Clément Marot - Place Bessières – 46000 CAHORS

Tél : 05 65 23 06 28 -

Courriel : lot@ffrandonnee.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/CDRP-du-LOT-474456579979417/>

Site internet : <https://lot.ffrandonnee.fr/>

Votre contact : lot.sentiers-itineraires@ffrandonnee.fr

1 – Expertise technique diagnostique de l’itinéraire PR

Objectif :

L’expertise du CDRP 46 a pour objectif, après signature d’une convention entre les parties, de vérifier la qualité et la pertinence de l’itinéraire sur le terrain afin de définir les travaux de mise aux normes à réaliser dans le respect des critères de la charte FFRandonnée et de prévoir l’emplacement de la signalétique.

Collecte et analyse des données fournies par le porteur de projet :

Dossier d’inscription au PDIPR, itinéraire sur carte IGN, conventions de passage et de balisage, listing des hébergements.

Reconnaissance de terrain par les aménageurs/collecteurs officiels du CDRP 46 :

État de l’itinéraire : intérêt du parcours

Étude de la concordance entre le tracé et le terrain, collecte de la trace GPS.

Reconnaissance de passages dangereux et/ou de problèmes constatés sur le terrain (clôtures, croisement d’itinéraires...)

Rédaction d’une fiche bilan d’expertise avec photos, éléments cartographiés, proposition d’aménagements à réaliser (balisage, signalétique, entretien...)

Conditions obligatoires

Fournir au CDRP 46 :

Un tracé précis IGN 1/25000 de l’itinéraire et les relevés d’études cadastrales.

Dossiers d’inscription au PDIPR

Délibération des communes

Convention de passage

Convention de balisage

Coût de l’expertise :

Comprenant les frais de déplacement, valorisation des heures de bénévolat, frais administratifs (courrier, téléphone, papeterie).

*Prévoir 2 journées de travail par itinéraire.



2. Expertise dans le cadre d'une Labellisation d'un itinéraire PR

Objectif :

L'expertise du CDRP 46 a pour objectif, après signature d'une convention entre les parties, de vérifier si le circuit répond aux critères de la grille de labellisation, en vue d'une visibilité nationale (Mon GR, cartes IGN, topoguides, randofiches).

Collecte et analyse des documents fournis par le porteur de projet (vérifications administratives) :

- Dossier d'inscription au PDIPR,
- Itinéraire sur carte IGN,
- Conventions de passage et de balisage,
- Engagement d'entretien.

Reconnaissance de terrain par les collecteurs officiels du CDRP 46

Expertise technique selon les critères de la grille de labellisation :

- 8 critères éliminatoires
- 5 critères généraux
- 2 critères de sécurité
- 4 critères intérêt du circuit
- Améliorations exigées
- Améliorations conseillées
- Vérification des améliorations prévues

Coût de l'expertise :

Comprenant les frais de déplacement, valorisation des heures de bénévolat, frais administratifs (courrier, téléphone, papeterie).

3. Balisage aux normes FFRandonnée (charte de balisage 2019-2020)

Les baliseurs officiels du CDRP46 pourront effectuer le balisage de l'itinéraire afin qu'il soit en parfaite conformité avec la charte de balisage de la FFRandonnée sur demande du porteur de projet et sur prestation de service

Coût à prévoir :

Comprenant peinture, autocollants FFRandonnée.

Non compris, jalons, poteaux directionnels et lames, frais de déplacement.

En cas de labellisation, prévoir lames aux normes FFRandonnée avec logo du label national.

4. Contrôle du balisage et de la signalétique (a) ou Enregistrement d'un itinéraire ou circuit (b)

a) Une veille régulière est à envisager tous les 2 ans concernant l'état du balisage et de la signalétique.

Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Lot

Espace Clément Marot - Place Bessières – 46000 CAHORS Tél : 05 65 23 06 28 -

Courriel : lot@ffrandonnee.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/CDRP-du-LOT-474456579979417/>

Site internet : <https://lot.ffrandonnee.fr/>

Cette veille pourrait déboucher sur la nécessité de procéder à de nouveaux travaux de balisage et/ou au remplacement de la signalétique (peinture/signalétique en mauvais état).

b) Enregistrement GPS d'un itinéraire ou circuit avec ou sans recalage de la trace sur SIG (fond de carte)

Coût à prévoir :

Comprenant valorisation des heures de bénévolat, frais administratifs (courriels, téléphone, papeterie), frais de déplacement.

5. Rédaction d'un pas à pas après expertise, contrôle de balisage ou enregistrement GPS d'une trace

Coût de l'expertise :

Comprenant valorisation des heures de bénévolat, frais administratifs (courriels, téléphone, papeterie).

Récapitulatif des prestations

Une convention de prestation de services sera signée entre les contractants.

- 1. Expertise technique diagnostique de l'itinéraire PR**
- 2. Expertise dans le cadre d'une Labellisation d'un itinéraire PR**
- 3. Balisage aux normes FFRandonnée (charte de balisage 2019-2020)**
- 4. Contrôle du balisage et de la signalétique ou Enregistrement GPS d'un itinéraire ou circuit**
- 5. Rédaction d'un pas à pas pour parution (topoguide, randofiche,...)**

Nous restons à votre disposition pour établissement d'un devis détaillé selon vos besoins.

Cahors, le 09 janvier 2020
La présidente du CDRP 46